

LA BELLE

INFORMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAURE.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi, 29 Septembre 1828.

HAITI.

Du New-York Amercias, 3 Septembre.
Une personne arrivée du Port-au-Prince sur le brick New-England nous informe qu'une loi venait d'être décretée (mais non encore promulguée) par laquelle les négociants étrangers n'avaient plus besoin de prendre de patente, cette loi substituait à la patente une taxe d'un pour cent sur toutes les marchandises étrangères, vendues par des étrangers résidans ou voyageurs.

ANGLETERRE.

Londres, 9 Juillet.
L'élection d'Ennis est terminée; M. O'Connell a été proclamé représentant du comté de Clare, à la majorité de 2,057 voix contre 982; majorité réelle, 1,075 voix. Le même jour, le shérif et son assesseur ont fait demander les deux candidats pour leur soumettre une protestation signée par 38 francs tenanciers contre l'élection de M. O'Connell. Cette protestation est de la teneur suivante:

Attendu que Daniel O'Connell professe la religion catholique romaine, et ne pourra, par conséquent, siéger dans la chambre des communes du royaume uni même s'il était élu, nous vous donnons avis que l'élection dudit Daniel O'Connell, pour siéger dans la chambre des communes du royaume uni, en vertu de l'ordre que vous avez donné, sera illégale et nulle, et, en conséquence, nous vous invitons à déclarer l'honorable M. Vesey Fitz Gérald élu, attendu qu'il est le seul candidat en nomination qui ait les qualités requises."

M. O'Connell, ayant refusé de paraître ou de se faire représenter, la protestation a été discutée en présence des conseils de M. Fitz Gérald, et il a été décidé que, quoiqu'il catholique romain, ne puisse siéger dans la chambre des communes, cependant l'élection devait être déclarée valable, puisqu'elle ne pouvait être annulée que si le député refusait, en sa qualité de catholique, de prêter le serment qu'on exigea de lui en entrant au parlement.

(Cosmopolitan français.)

Lorsque le résultat de l'élection d'Ennis fut proclamé par le shérif, M. O'Connell prit la parole, et prononça un discours dans lequel nous avons remarqué les passages suivans:

On a pretendu que je ne pouvais pas siéger au parlement d'Angleterre; il me semble, au contraire, que j'ai le droit de siéger, de parler et de voter dans la chambre des communes sans encourrir aucune peine. Le statut de Charles II n'a été fait que pour l'Angleterre et pour le parlement anglais; un autre acte a été rédigé pour l'Irlande: il nous a été imposé, mais il n'a jamais eu force de loi. En 1712, il fut appuyé par un nouvel acte, et la chambre fut fermée légalement aux catholiques romains. Cette exclusion est une violation perfide du traité de Limerick, dont le premier article conservait les droits des catholiques de toute l'Irlande. Ce traité a été violé par un parlement; si le parlement actuel adopte un autre acte pour exclure les catholiques, le traité sera violé de nouveau. Je ne parle pas de l'union, je n'approuve pas cette mesure, et un de mes premiers soins sera d'en demander la révocation.

En 1782, l'Irlande, ayant le même roi que l'Angleterre, a proclamé son indépendance; il est juste qu'elle ait sa chambre des pairs, sa chambre des communes, et qu'elle réunisse tout le corps des protestants et des catholiques. Je désire que l'Irlande ait une législature nationale; mais la grande question qui me conduit maintenant au parlement est celle de la liberté religieuse. Je dédaignerai pour moi-même, si je ne pouvais en faire joindre tous les catholiques. Croyez-vous que je voulusse me présenter au parlement pour souiller mes livres par un parjure? Le président de la chambre pourra m'enjouer de prêter le serment, mais je ne le prétends pas, que sous peine d'une damnation éternelle. Personne n'a jamais reconnu la nécessité de prêter ce serment, et je suis persuadé que M. Fitz Gérald lui-même est de cet avis. Puisse-t-il être bientôt annulé! Puisse la constitution être promptement délivrée de cette tache! N'ai-je pas le droit d'en demander la révocation en ma faveur? N'est-il pas temps de sommer le parlement d'agir autrement qu'il n'a fait jusqu'à ce jour?

M. Fitz Gérald a pris la parole immédiatement après M. O'Connell. Il a dit entre autres choses ce qui suit:
Je ne rappellerai pas les questions qui ont été élevées au sujet l'éligibilité de M. O'Connell; un tribunal plus élevé que le votre prononcera; mais certes, je puis affirmer que personne ne verrait avec plus de satisfaction que moi les représentants catholiques d'Irlande dans la chambre des communes. Je l'ai toujours demandé, et si j'avais pu l'obtenir d'une manière constitutionnelle, aucun de mes antagonistes n'en serait plus satisfait que moi. On a protesté contre la nomination de M. O'Connell; mais, conséquent dans ma conduite, je n'ai pas voulu me prêter à cette protestation, quoiqu'on m'y engageât, parce que je ne crois pas que, comme catholique romain, il ne soit pas éligible (la capacité de siéger et de voter au parlement est une autre question) et que, si je l'avais cru inéligible, je ne me serais pas opposé à son élection à cause de sa religion. En définitive, il était prouvé qu'il ne peut siéger au parlement, il ne pourrait me blâmer si je réclamais de nouveau l'honneur d'être réclu par le comté que j'ai si longtemps représenté.

Quant au serment dont il est tant ques-

tion, j'ai eu souvent l'occasion de le condamner, descendant d'une famille catholique et allié par le sang à des catholiques, et avec peine tout ce qui peut blesser leur foi; et si jamais la révocation de ce serment est demandée, soit par M. O'Connell, s'il parvient à siéger dans la chambre, soit par un autre membre, personne n'appuiera la révocation plus sincèrement que moi. Quant au traité de Limerick, je ne le considère pas sous le même point de vue que M. O'Connell, parce que la justice des priviléges des catholiques repose sur une base plus élevée qu'un traité, plus inviolable qu'un pacte quelconque, et qu'on ne trouve ni dans le traité de Limerick ni dans l'acte d'uxius.

Le shérif de Clare a, dit-on, transmis au gouvernement le rapport de l'élection d'Ennis; on pense qu'il sera soumis à la chambre aujourd'hui qu'il demain; il est de la teneur suivante:

Après avoir donné l'avis nécessaire aux francs-tenanciers, deux candidats se sont présentés: le très honorable William Fitz Gerald Vesey, protestant, et Daniel O'Connell, égaleur, catholique. Ce dernier a déclaré qu'il était catholique. Une protestation contre son élection a été signée par un certain nombre de francs-tenanciers; mais Daniel O'Connell a eu la majorité des suffrages, et, en conséquence, il a été déclaré élu pour représenter le comté de Clare au parlement.

Il nous semble que ce rapport doit seulement annoncer l'élection, et que celui-ci, donnant des explications, le shérif sort de ses fonctions.

AUTRICHE.

On ne parle dans les cercles diplomatiques que du résultat qu'a éprouvé à Carlsruhe, auprès de la princesse Amélie de Saxe, le comte de Rezende, ministre hirsien, qui était venu, dans le plus strict incognito, de Londres, pour offrir à cette princesse la main de l'empereur son maître, et qui, après avoir reçu sa réponse négative, est reparti avec tant de promptitude.

FEUILLETON.

(Communiqué.)

Nous apprenons par une voie authentique que Vendredi dernier, vers minuit et demi, plusieurs citoyens de cette ville sont partis du phare du Bayou Saint-Jean à la poursuite de quelques esclaves maron, qui avaient volé une grande pirogue. Ces derniers étaient servis de pres, ont été obligés d'atterrir près de Petit Guyou, sur le lac Pontchartrain, et là ont tiré plusieurs coups de fusils; Mr. C. D. a été légèrement blessé à l'épaule gauche, le feu des citoyens n'a pas cessé, et au moment où ils débarquaient, les maronneurs sont enfouis dans la prairie, laissant quatre morts (noirs) et cinq blessés au mauvais état; leur embarcation a été brisée en partie ou brûlée, de manière qu'elle ne leur est plus d'autant utile.

ANCIOTE.

Dans sa séance du 9 Juillet la Chambre hereditaire de France discutait le projet de loi concernant la presse périodique; tel quel projet a été congé, médié et proposé dans le but de remplacer la censure. Un noble Pair, le Vicomte Emmanuel Dambray, put la parole, parla long-tems sur le sujet, et finit par proposer un amendement ayant pour objet d'établir une commission de censure. Son père, le Comte Dambray, président de cette Chambre et Grand-Chancelier de France, fut forcé d'observer à M. le Vicomte qu'il s'écoulait de la question. Cette anecdote rappelle assez ingénument un petit colloque qui eut lieu entre certain poète que tout le monde connaît, et son père: *Tenez vous, mon fils, vous n'êtes qu'une rose*. Et pourtant M. le vicomte Dambray ira à la postérité! ce que c'est que d'être fils d'un Grand-Chancelier!

DE L'ESPÉRANCE.

Tacite a dit quelque part que l'espérance est l'ennemie de l'homme, en ce qu'elle ne le flatte que pour lui faire éprouver sans cesse de nouveaux déappointements. Cette assertion offre au premier coup d'œil quelqu'apparence de vérité; il est certain que celui qui désire ardemment un bien à venir, ne jout point de sa condition présente; tandis qu'il se repaît d'espérances, plus ou moins mensongères, il abandonne, comme le chien de la fable, la réalité pour l'ombre; et lorsque ses réves de fortune ou de bonheur viennent à s'évanouir, l'abattement qu'il en ressent lui souvient l'énergie nécessaire pour supporter avec courage ou résignation les traverses ordinaires de la vie.

Mais l'espérance n'en est pas moins nécessaire à l'existence de l'homme; et bien qu'exaltée outre mesure elle puisse avoir sur sa conduite une influence fâcheuse, on ne saurait nier qu'elle ne contribue grandement à le rendre heureux.

Le présent n'est qu'un point à peine saisissable; et comme qu'en notre esprit ne rester inactif, il faut nécessairement ou qu'il s'éclance dans l'avenir, ou qu'il se rejette sur le passé; or, en est-il un grand nombre parmi nous qui aient vécu de manière à reporter avec plaisir leur imagination sur les souvenirs du passé? N'avons-nous pas presque tous à regretter des occasions négligées, du temps mal employé ou perdu, des fautes même que nous eussions dû éviter et dont les conséquences fatalement influé sur notre existence? Il est donc naturel que nous préférions nous occuper de l'avenir, auquel nous pouvons toujours donner les couleurs et les formes qui nous placent, et qui, embellis par l'espérance, ne nous offrent le plus souvent que de riantes peintures.

Cette anticipation de l'avenir tient, du reste, à notre nature, et pour peu que l'espérance soit (ainsi que devraient l'être toutes nos passions) soumise au frein de

de la raison, elle n'a plus rien que de simple et de justifiable; ne faut-il pas, eu égard que je dessine précise l'exécution, et n'est-il pas même de notre devoir de chercher à découvrir les chances d'événement qui nous intéressent, afin d'en calculer les avantages et de nous déterminer dans l'objectif de nos poursuites?

Quoique le temps ne remplisse pas toujours les promesses de l'espérance, il est rare qu'il ne suisse pas récompenser l'assiduité d'une longue attente; c'est ainsi que le fermier, déchu dans l'espoir du trésor qu'il croyait enfoui dans son champ, eut pour prix de ses succès d'abondantes récompenses. Nous sommes tous destinés à éprouver de fréquentes déceptions, mais l'espérance, comme le Phénix, renait de ses propres cendres; toujours fraîche et riante, elle survit aux plus grandes calamités semblables à ces pins du Nord, qui conservent, au milieu des flammes, leur éternelle verdure, rendue plus attrayante encore par l'effet même des contrastes.

L'espérance toutefois ne cessera de nous tromper, que nous devrions encore la considérer comme un bien; puisqu'il vaut incontestablement mieux se bercer d'agréables chimères que de céder aux suggestions de la crainte; car celui qui n'espère pas craint; et si la sagesse même recommande de s'occuper d'un danger probable, pour se préparer à l'éviter ou à l'alléger avec fermeté, il n'appartient qu'à la pusillanimité de se laisser abattre par l'acheve présentement, quand l'événement que nous redoutons est incertain ou inévitable.

Mais c'est pour celui qui languit sous le poids de l'infortune, pour le pauvre dont le pain est arrosé de sueur; pour le malheureux étendu sur un lit de douleurs ou gémissant sous les verroux d'une prison, que l'espérance est une véritable amitié! N'est-ce pas elle alors qui vient nous consoler par de douces promesses; qui calme notre désespoir; qui soutient notre courage, et ne cesse de nous flatter d'un meilleur avenir? Horace, n'envisageant que ses déceptions, l'a comparée à une fontaine dont l'eau, qui tient notre soif, fait sans cesse à l'approuche de nos lèvres; il aurait dû ajouter qu'elle nous stimule néanmoins à poursuivre ce que nous ne pouvons atteindre; et lorsque, conduits aux portes de l'éternité, nous allons la perdre pour toujours, elle nous montre encore, au-delà du tombeau, une perspective de bonheur et de gloire qu'efface par son éclat les plus brillantes illusions de la vie.

(Phare.)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS:
Samedi, 27 Septembre.

Extrait du Prix-Courant de Willie.

Comme l'année commerciale finit le 30 du courant, nous avons l'intention de prendre lundi et mardi prochains des cotons et des tapis dans magasins ou embargués, et Samedi nous offrirons à nos lecteurs un état des produits importés par la rivière aussi bien que des cotons et tabacs exportés pendant les sept dernières années.

Notre marché continue à être très calme et inactif même pour cette saison de l'année, et il n'offre aucun changement important à noter. Le temps a été frais, sec et agréable, et notre ville est généralement saine. Le Mississippi était hier à mi-pieds au-dessous de la normale des eaux hautes, et il continue à descendre lentement.

Le Fré est toujours calme et sans aucune amélioration.

ACIER DE LOND. BAR. livre 12½ a 14
Id. brut livre 12½ a 15
Id. d'Allemagne livre 12½ a 15
Id. du Pays, brut livre 6½ a 7
ALUMINIUM

BRIQUES DE PHILADELPHIA 1000 25 a

Idem de pays 1000 8 50 a 10

BAUFASSE, messi

Idem prime

Idem dit cargo

BEURRE DE GOSSEN

Idem des hauts

BOIS D'ACAJOU D'IND. pied 12½ a 13½

Id. St. Domin. pied 15 a 25

BOIS DE CAMPÉCHE

BRASS

BOTTLES ANGLAISES

BRIDES, messi

BRIDES, prime

BRIDES, prima

BRIDES, prime

BRIDES, prime